

# Langues et cité

## Les créoles à base française

Les créoles sont des langues jeunes issues de la colonisation européenne, surtout anglaise, française, portugaise et néerlandaise, du xv<sup>e</sup> jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle. Ils sont parlés dans le monde entier, généralement dans des îles ou des régions isolées.

### Langues et cité Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques

Qu'est-ce qu'un créole?	p. 2
Recherche	p. 3
Les créoles dans les DOM-TOM	p. 4
Martinique, Guadeloupe	p. 6
Réunion	p. 8
Écrire le créole réunionnais	p. 9
Guyane	p. 10
Métropole	p. 11
Haïti	p. 12
Pédagogie	p. 13
CAPES	p. 14

Les langues créoles à base française ont plus de 10 millions de locuteurs natifs (Hazaël 1999) dont 1,6 millions dans les départements français d'outre-mer, et sont parlées avant tout dans l'océan Indien (créoles mauricien, réunionnais et seychellois) ainsi que dans la zone américano-caraïbe (créole antillais<sup>1</sup>, haïtien, guyanais et louisianais) où ils côtoient de nombreux créoles à base anglaise, ibérique et néerlandaise (le negerhollands, disparu au xx<sup>e</sup> siècle). Par ailleurs, il existe des créoles en Afrique de l'ouest (par exemple le créole cap-verdien à base portugaise) ainsi que dans la zone du Pacifique.

Dans les départements et territoires d'outre-mer français on trouve des créoles à base française dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de La Réunion. Il faut citer également le *tayo*, créole à base française parlé dans les environs de Nouméa en Nouvelle-Calédonie par environ 2 000 locuteurs. En Guyane, à côté du créole guyanais à base française, il existe également des créoles à base anglaise (ndjuka, aluku, pamaka) ou anglo-portugaise (saamaka). Enfin, il convient de souligner que les créoles sont pratiqués en France métropolitaine au sein des populations originaires des DOM. **SK, JS**

<sup>1</sup>. Martinique, Guadeloupe, Sainte Lucie, La Dominique ainsi que les « restes » de créole à Grenade, Trinidad et Saint Thomas

Les langues dites « créoles » forment un ensemble d'une indéniable réalité, mais dont le principe ne se laisse pas définir aisément. Elles ont en commun de tenir la majeure partie de leur lexique d'une autre langue, appelée « langue source » (LS). On parle ainsi de créoles « français », « anglais », « arabes », « espagnols », « néerlandais », « portugais », ou encore « de base lexicale française, etc. » (cf. inventaires dans Hancock 1981 ; Holm 1989 ; Arends et al. 1995). Mais, ces lexèmes partagés, les créoles les insèrent dans une morphosyntaxe assez dissemblable pour que LS et créoles relèvent de types linguistiques distincts et constituent des langues différentes plutôt que des variantes dialectales.

Cela ne suffit pas à faire des créoles un groupe à part. Toute langue dont l'histoire nous est connue présente à des degrés divers ce trait d'avoir hérité une grande partie de son lexique, mais non sa grammaire ni sa typologie, de quelque protolangue. D'autres critères paraissent plus spécifiques :

# Qu'est-ce qu'un créole ?

Alain Kihm,  
CNRS, Laboratoire de Linguistique formelle

**1.** Les langues créoles se sont formées à date récente, au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle pour les plus anciennes, par suite de l'expansion européenne commencée à la Renaissance. Les créoles sont donc des langues « jeunes ». Elles ont en outre émergé le plus souvent au terme d'une évolution particulièrement rapide : deux générations ou une cinquantaine d'années. Il est vrai que les langues « anciennes » traversent aussi des périodes durant lesquelles leur évolution s'accélère. Mais la distance typologique entre les créoles et leurs LS paraît nettement plus grande qu'entre, disons, l'ancien français tardif et le moyen français.

**2.** Ce changement typologique s'accompagne d'un changement phonétique limité. Les lexèmes créoles hérités des LS sont presque toujours aisément reconnaissables comme tels : cf. haïtien *dlo 'eau* < français *eau* [o] + de + l'. Le changement de *l'eau* > *dlo* apparaît donc davantage morphosyntaxique que phonétique. Comparez *aqua* > *eau*. Le passage du français au haïtien ressemble certes davantage à la transition entre deux états successifs du français qu'au changement global du bas latin au français moderne - sauf que la divergence typologique est bien de ce niveau. Le découplage radical des deux sortes de changement est donc le critère.

**3.** L'écart typologique par rapport aux LS se corrèle à une convergence des créoles vers un type commun, qui n'est toutefois pas globale. Elle est indéniable s'agissant du groupe verbal (prédicat), dont la structure est très généralement : *(négation)- particule(s) de temps-mode-aspect - verbe (invariable)- objet*. Le sujet précède. (Les créoles ont quasiment tous l'ordre SVO<sup>1</sup>.) La structure interne du groupe nominal, en revanche, est plus proche de celle des LS - autre découplage qu'il faudra expliquer.

Il ne paraît pas possible de définir une matrice sociolinguistique des créoles plus précise que le contexte historique brossé par la formule : « expansion européenne ». Certains sont apparus dans les plantations esclavagistes du Nouveau Monde ; d'autres dans les plantations non esclavagistes du Pacifique ; d'autres autour d'implantations européennes sur les côtes de l'Afrique et de l'Inde ; d'autres à la suite d'expéditions militaires, etc. Ces situations ont néanmoins trois points communs :

- a)** un contact inégalitaire durable ;
- b)** une rupture socio-culturelle, souvent accompagnée d'une coupure géographique (déportation en esclavage, engagements de longue durée), mais pas toujours ;
- c)** une hétérogénéité linguistique des dominés affectés par cette rupture.

Cette dernière circonstance fit que les dominés durent recourir à la langue des dominants (LS) pour communiquer entre eux. Mais, du fait de a), la majorité ne parvint pas à l'acquiescer pleinement en un temps assez court. D'où une période pendant laquelle les langues ancestrales n'étaient plus fonctionnelles, et la LS pas encore. Cela, combiné à b), eut pour effet qu'au moins une génération ne se trouva pas ou pas tout à fait en situation d'acquisition normale, si bien que ses membres durent mettre à contribution leur faculté de langage plus qu'il n'est habituel afin de pallier le manque relatif de données linguistiques naturelles. Ainsi s'explique la convergence partielle des créoles. Quand les langues ancestrales étaient assez semblables, elles ont pu en outre exercer une influence substratale. Celle-ci, avec l'action de la LS, a contribué à différencier les créoles.

Les points a)-c) sont essentiels. Leur conjonction explique la rareté de la créolisation, qu'on ne confondra pas avec l'accélération du changement linguistique due à des contacts intenses. Fort commune, celle-ci n'est certes pas sans rapports avec la créolisation, mais c'est un autre phénomène. Ni le français ni l'anglais ne sont des créoles.

**1.** SVO : Sujet Verbe Objet

# La recherche en créolistique

par Sibylle Kriegel,  
CNRS, Laboratoire parole et langage

Bien que dans les créoles la majeure partie du vocabulaire provienne de la langue européenne dite de base et que de nombreux faits grammaticaux puissent eux aussi être reliés à des variétés des langues européennes concernées, il existe beaucoup de constructions qui montrent une influence des langues qui ont été en contact avec la langue de base pendant l'évolution du créole respectif. Quant aux créoles français, plusieurs types de langues non européennes entrent en jeu dans le contact de langues. Pendant que dans la zone américano-caribbe, plusieurs groupes de langues parlées en Afrique de l'ouest semblent avoir joué un rôle important, une influence du malgache et de diverses langues bantoues d'Afrique de l'est interviennent dans la genèse des créoles de la zone de l'océan Indien. Les langues créoles sont donc le produit du contact entre une (ou parfois plusieurs) langue(s) européenne(s) et diverses autres langues non européennes et elles continuent souvent d'évoluer dans des situations de contact (Kriegel 2003).

C'est surtout dans les années 70 que beaucoup de langues créoles à base française ont été décrites pour la première fois dans des grammaires et le travail descriptif est loin d'être achevé. Concernant des études typologiques et des questions de genèse au centre de la recherche pendant les vingt-cinq dernières années, c'est Bickerton (1981), un linguiste créoliste, qui a lancé un débat important au début des années 80. Il part d'un lieu commun de la créolistique discuté depuis le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle (Schuchhardt, Van Name, etc.) : les langues créoles partageraient un certain nombre de traits structurels malgré leur extrême dispersion géographique. Il explique ce phénomène par son hypothèse du bioprogramme selon laquelle les créoles seraient le

produit d'un développement sans entrave d'un mécanisme d'acquisition linguistique autonome et préprogrammé chez les enfants des premières générations exposés à un pidgin, une version rudimentaire de la langue cible européenne. Cette hypothèse universaliste part d'un scénario « catastrophique » qui s'oppose à un scénario « gradualiste » tel qu'il est défendu par des créolistes comme Chaudenson et Mufwene (2002). Tout en voyant la genèse des créoles dans la perspective de l'appropriation d'une langue seconde (L 2), ils soulignent l'importance des langues de base dans la genèse des créoles. Les créoles formeraient des systèmes autonomes par rapport à la langue européenne de base mais il s'agirait d'une transformation progressive de cette langue sous l'effet des stratégies d'appropriation. Cette hypothèse, souvent qualifiée de « superstratiste », s'oppose à l'hypothèse « substratiste » défendue sous une forme extrême par Lefebvre (1998) et sa théorie de la relexification. Les créoles seraient des langues reflétant directement les structures sémantico-syntaxiques des substrats africaines tout en se servant du lexique de la langue de base européenne. Suite à ces débats sur les origines des langues créoles, la question de savoir si elles constituent une classe typologique à part ou s'il faut plutôt se limiter à en donner une définition sociohistorique est reposée aujourd'hui et suscite une vive polémique : McWhorter postule depuis 1998 l'existence d'un prototype créole qu'il définit à l'aide de faisceaux de traits. Selon lui, le prototype créole 1. serait caractérisé par le manque (ou l'extrême rareté) de la morphologie flexionnelle, 2. n'emploierait pas ou peu de différences de tons et 3. posséderait une morphologie dérivationnelle sémantiquement transparente (McWhorter 1998).

Cette hypothèse est contestée par bon nombre de linguistes représentant différents courants génétiques (voir p. ex. le numéro spécial de la revue *Linguistic Typology* 5-2/3, 2001)

Pour résumer, on peut dire que de nombreux spécialistes du domaine partagent le point de vue suivant : bien que les langues créoles ne puissent trouver de définition complètement unifiée ni sur le plan structurel ni sur le plan sociohistorique, il est tout à fait justifié de garder l'étiquette qu'on leur a donnée et de continuer les recherches qui, un jour, permettront une définition plus précise. Cependant, la communauté des linguistes en général et des créolistes en particulier est loin d'avoir trouvé un consensus concernant les conditions exactes de leur évolution. En juin 2005, une conférence portant sur « Creole Language Structure between substrates and superstrates » a réuni à Leipzig en Allemagne des tenants de différents courants qui ont essayé de déterminer l'importance relative des substrats, superstrats et des universaux de l'acquisition d'une langue seconde dans la création d'une langue créole.

La France compte quatre « départements d'outre-mer », situés géographiquement dans des zones lointaines, puisqu'il s'agit des îles de la Guadeloupe et de la Martinique, dans la Caraïbe, de la Guyane (sur le continent américain du sud) et de la Réunion, dans l'océan Indien. Ces divers départements qui ont le même statut que les autres départements français, ont la particularité de connaître l'usage de deux langues au statut différencié : le français partout et un créole à base lexicale française – langue qui est née et s'est développée au cours des siècles de colonisation.

Du fait de conditions de naissance diverses et séparées, on ne s'étonnera pas

qu'il existe plusieurs langues créoles, dont les variétés, surtout quand elles sont parlées par des locuteurs natifs qui ont une pratique limitée du français, comportent des différences marquées : déterminants possessifs ici antéposés (*mo-* ou *mon-*), là postposés (*-moin* ou *-an moin*), pronoms aux formes et significations diverses (*zòt* signifie « vous », « ils » « elles » à la Réunion, seulement « vous » aux Antilles), particules verbales porteuses des marques de temps et d'aspect très différentes, dont on ne peut saisir le sens d'un lieu à l'autre que par apprentissage, lexiques suffisamment différenciés pour entraîner de nombreux contresens, etc.

En fait si recourant au terme unique de *créole* on laisse entendre parfois que les similitudes l'emportent sur les différences, c'est parce que ce terme, à l'origine, se rapporte d'abord à la population, désignant ainsi les enfants nés aux îles de parents étrangers et ayant eu des enfants depuis leur arrivée. Dans les documents de chroniqueurs des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles on voit parfois préciser les caractéristiques de ces descendants comme « noirs créoles » ou « blancs créoles (ce dernier terme reste utilisé en Guadeloupe pour désigner le groupe de blancs descendants des anciens colons, peu enclins au métissage, que l'on appelle *békés* en Martinique), en fonction de la couleur dominante de leurs

parents. Ce terme de créole (blanc ou noir) s'oppose clairement au terme de *vyé-blanc* ou *vyé-nèg* (aux Antilles), termes qui désignent les métropolitains d'une part et les Africains récemment arrivés d'autre part. (On connaît le terme de *zorèy*, utilisé à la Réunion pour désigner les métropolitains effectuant un séjour dans l'île).

Tardivement, les langues des Créoles ont été appelées les « créoles » – à l'origine on parle plus volontiers de « français des îles » ou de « français corrompu », les chroniqueurs étant sensibles à l'origine française dominante de ces parlers. Mais si l'origine française est perceptible, il est indéniable que ces

langues sont nées dans le contact avec les langues diverses parlées par les esclaves (différentes d'ailleurs dans l'océan Indien et dans la Caraïbe), et pour répondre aux besoins immédiats d'une communication principalement orale. Ces langues, depuis leurs origines, se sont considérablement transformées, en développant des systèmes qui leur sont propres, et ne peuvent pas être assimilées aux parlers français d'origine des colons. C'est même un des traits de toutes les langues « créoles » qui fascine le plus les linguistes à l'heure actuelle, que cette capacité des populations humaines à créer des systèmes nouveaux et autonomes qui se développent à travers des phénomènes de grammati-

calisation et d'analyses/réanalyses complexes qui ouvrent des perspectives intéressantes pour la recherche d'universaux linguistiques. De fait, les rapprochements que l'on peut le plus aisément effectuer lorsque l'on parle de créoles (en-dehors des domaines complexes ouverts par la linguistique comparée ou la typologie des langues) concernent les situations sociolinguistiques de ces langues, toutes utilisées dans des situations proches de ce que l'on appelle des « diglossies » : tous les créoles sont utilisés en alternance avec une langue « haute » (selon la terminologie de Ferguson), c'est-à-dire une langue écrite, ayant un statut de langue officielle (dans les DOM, le

# Les créoles dans les départements français d'outre-mer

Marie-Christine Hazaël-Massieux,  
Université de Provence

français), servant pour l'administration, l'enseignement... Les créoles, quant à eux, sont principalement utilisés à l'oral, pour remplir des fonctions de communication immédiates dans un contexte de familiarité et d'affectivité, pour l'expression des traditions orales, et des réalités quotidiennes. Bien distinctes des situations de bilinguisme, où les deux langues utilisées tendent à jouir du même statut, les différences d'usage dans les situations de diglossie entraînent une valorisation de la langue écrite et une dévalorisation de la langue familière orale, souvent envisagée comme un simple « patois » (certains pensant même encore que, comme les « patois » au XIX<sup>e</sup> siècle, il faut éradiquer les créoles,

sources de tous les échecs scolaires!). L'usage en complémentarité des deux langues fait que c'est *ensemble* qu'elles constituent un médium de communication complet.

Il va sans dire que les créoles, langues à part entière, sont simplement victimes d'idées toutes faites, et en particulier de la dévalorisation induite par l'école depuis des décennies. Il est possible que la création récente d'un CAPES bivalent de créole – qui a provoqué des controverses et pose des problèmes encore non résolus dans le cadre d'un concours national – induise une évolution du statut de ces langues, au moins symboliquement et peut-être de façon

plus décisive, dans les mentalités, en raison notamment des travaux de description et d'analyse suscités ici et là.

L'écriture des créoles s'est largement développée au XX<sup>e</sup> siècle. Les auteurs sont nombreux dans les différents DOM à offrir poèmes, pièces de théâtre, romans et essais divers en créole, ouvrant ainsi des pistes pour une recherche à la fois sur les domaines de la traduction, sur la question des registres et des styles : sur ces derniers points, un développement des langues créoles est nécessaire quand, dans le contexte immédiat des contacts avec le français écrit, la tentation est grande de se contenter d'emprunter vocabulaires

et structures à la langue cognate. C'est d'ailleurs là la plus grande menace qui pèse sur les créoles : perdre leur spécificité en adoptant progressivement des traits du français pour apparaître à leurs locuteurs ne disposant pas d'autre référence, comme langues *dignes de ce nom* si, et seulement si, ils ressemblent au français. Les créoles, comme toutes les autres langues du monde, présentent des caractéristiques spécifiques, développées au cours de leur histoire, qui n'a fait que les éloigner de leurs sources, d'ailleurs multiples. Ces langues créoles continueront à se développer et pourront progressivement accéder à un statut plus favorable et une autonomie plus grande si telle est la volonté des locu-

teurs. Tout aménagement linguistique (rédaction de grammaires, constitution de dictionnaires, élaboration d'une littérature et de documents pédagogiques, par exemple) n'aura de résultat que s'il est mené en collaboration avec les locuteurs et si ceux-ci désirent faire de leur langue une langue écrite, susceptible encore d'évoluer en raison précisément du passage à l'écriture qui a indéniablement des conséquences sur la langue elle-même.

À côté de certains créoles parlés dans des pays indépendants, les créoles des DOM peuvent sembler plus menacés en raison d'un environnement francophone prégnant (radio, télévision, et surtout

école presque exclusivement en français). Pourtant, les départements français plus riches que leurs voisins créolophones à l'économie très défailante, ont aussi des possibilités d'expérimentation et de contrôle linguistique qui ne sont pas partout répandus, pour peu que l'on prenne conscience de l'atout que représente la maîtrise de deux langues et que l'on ne renonce pas au patrimoine culturel dont la disparition des créoles ne manquerait pas d'entraîner la perte!

# GUADELOUPE ET MARTINIQUE

## Un survol sociolinguistique

Jean Bernabé,  
GEREC-F,  
Univ. des Antilles-Guyane

### Introduction

La Guadeloupe et la Martinique sont des îles de l'arc des petites Antilles. Quoiqu'ayant conquis ces îles, les Espagnols ne s'y installèrent pas. Ce sont donc les Français qui, à partir de 1635 s'y établirent après une première étape qui dura dix ans (1625-1635) dans l'île de Saint-Christophe (l'actuelle Saint-Kitts), située à 150 kilomètres, au nord de la Guadeloupe. C'est donc à Saint-Christophe qu'une première ébauche du créole semble avoir vu le jour, sorte de noyau initial à partir duquel vont se développer et se différencier plus ou moins les différents dialectes créoles lorsque les Français, vont, à partir de 1635, essaimer vers d'autres îles.

### Approche socio-historique

Dès avant la fondation des deux colonies, la diversité linguistique était à l'œuvre : non seulement entre Africains et Européens (surtout des Français de l'Ouest de l'Hexagone), mais aussi au sein de chacun de ces deux groupes protagonistes qui ne parlaient pas toujours des langues ou des variantes dialectales mutuellement compréhensibles. De cela, découle un fait important : le créole est une langue mixte, née dans un contexte d'urgence communicative entre alloglottes et dont la création est imputable aussi bien aux esclaves qu'aux colons.

Les premiers temps de la colonisation (défrichage, mise en valeur de terres, premières tentatives de socialisation entre groupes d'origine diverses) sont marqués, dans des conditions de vie encore précaires, par une relative proximité au sein de la société d'habitation, entre maîtres et esclaves. À partir de 1685, date de la parution du célèbre Code Noir, commence à émerger une caste de colons enrichie par les succès de la commercialisation du

tabac puis des sous-produits de la canne à sucre (sucre, rhum) : celle des Grands Blancs. En un mot, on assiste, à ce tournant de l'histoire de la colonisation, à la naissance et à l'amplification rapide de la discrimination raciale, porteuse de minoration linguistique.

Le groupe intermédiaire des Mulâtres, issu des liaisons hors mariage des maîtres et de leurs esclaves, sera amené à jouer un rôle décisif dans l'évolution culturelle et politique de ces pays. C'est par lui que l'idéologie de la négrophobie et de la créolophobie, initiée par les colons Blancs va être reprise, élevée au rang de modèle, diffusée, relayée auprès des couches populaires qui, elles aussi, aspirent à la promotion socio-économique et culturelle.

### Approche socio-linguistique

#### Le cadre géolinguistique

Les créoles de la Guadeloupe et de la Martinique (800 000 locuteurs sur place, répartis de façon à peu près égale entre les îles) relèvent du groupe dit des créoles en *ka* (morphème à valeur durative), par opposition aux créoles en *ap* concernant les créoles d'Haïti et de la Louisiane. Ces différents créoles, quoique très proches, présentent quelques différences (par exemple : nasalisation régressive d'un côté et progressive de l'autre<sup>1</sup>, présence ou absence du morphème *a* de possession, alternance *a/la* ou non du déterminant défini, lequel est toujours postposé, existence ou non d'occlusives palatales devant voyelle d'avant etc.). Rien cependant qui gêne l'intercompréhension immédiate entre les locuteurs respectifs des deux créoles.

La Martinique a une homogénéité géolinguistique beaucoup plus marquée que la Guadeloupe, en raison du caractère compact de sa géographie et de la prééminence de la capitale, Fort-de-France. En Guadeloupe, la structure

archipélique doublé d'une bipolarité urbaine (Pointe-à-Pitre et Basse-Terre) a favorisé une variation plus notable. Mais comme en Martinique, les divergences linguistiques à l'œuvre dans l'archipel guadeloupéen sont en cours de neutralisation. Les facteurs en jeu sont surtout l'exode rural suivi du phénomène inverse de la "rurbanisation" généré par le détournement des terres agricoles de leur vocation première au profit de l'habitat. Une redistribution à partir du centre de traits linguistiques sur l'ensemble du territoire conduit à une certaine convergence au sein de chacun de ces deux créoles. Mais aussi entre eux, en raison notamment du phénomène dit de créolisation-francisation, lequel rapproche ces deux créoles du français, commun dénominateur et modèle prestigieux. Enfin, un fait à ne pas sous-estimer : l'émergence de variantes propres à l'argot des jeunes et résultant des influences de la culture rastafarienne et pop tend à produire des items identiques dans les deux îles, à partir d'importations en provenance de la Caraïbe anglophone.

### Régime sociolinguistique et modèles de transmission langagière

Le régime sociolinguistique original des Antilles Françaises est celui de la diglossie. Il faut entendre par ce terme une situation dans laquelle deux langues se partagent de manière inégalitaire l'espace d'une même communauté linguistique, l'une en position dominante, l'autre en position dominée. La langue française, à quelques exceptions d'ordre anthropologique près, peut être utilisée dans toutes les situations de parole (formelles et informelles) tandis que la langue créole tend à n'être employée que dans les situations informelles. De plus, contrairement à la notion de

bilinguisme qui s'inscrit surtout dans une dimension individuelle, celle de diglossie renvoie à des règles d'ordre collectif, impliquant une contrainte sociale : on ne parle pas créole impunément dans n'importe quelle situation, encore qu'il y ait des lieux où, pour des raisons précisément d'ordre anthropologique, seul le créole soit admis (par exemple, dans les galledromes, ou dans certains sports populaires comme la navigation sur yole ronde). Dans la diglossie traditionnelle, il existe donc un ordonnancement hiérarchisé des compétences langagières. À ce titre, on peut distinguer des locuteurs en position sur-ordonnée (qui parlent français et créole) et des locuteurs sous-ordonnés qui ne parlent que le créole. Mais cette situation est en train d'évoluer en raison des mutations sociétales et des modalités consécutives de transmission des deux langues. Dans les milieux sur-ordonnés, seul le français à toujours fait l'objet d'une transmission verticale, c'est-à-dire, intergénérationnelle, le créole étant acquis de façon décalée, au travers d'une transmission horizontale, par le biais des « groupes de pairs ». Cette transmission à partir des groupes de pairs ou camarades de la même génération ne peut se faire que dans la mesure où ces groupes comportent des locuteurs placés en position sous-ordonnée, c'est-à-dire ne parlant que le créole. Dans les milieux sous-ordonnés, le créole est acquis de façon inter-générationnelle, comme langue maternelle, tandis que le français, n'est acquis, le cas échéant, qu'au travers de l'institution scolaire. Avec le développement considérable de l'École, institution dans laquelle le français a un rôle monopoliste, une fraction de plus en plus importante de la population a été exposée à la langue française, tout en gardant le créole comme langue maternelle. Mais l'accélération

de la scolarisation précoce et plus encore, le développement des crèches sont à l'origine d'une mutation qui est en train de transformer la langue française en langue maternelle de tous les Guadeloupéens et Martiniquais. Les préjugés qui pèsent sur le créole font précisément qu'il est la seule langue à laquelle sont exposés les tout jeunes enfants, ruraux ou urbains, dans les crèches, à l'âge où ils font l'acquisition du langage.

Une question cruciale doit être posée : puisque le créole tend à n'être plus transmis de façon intergénérationnelle même dans les familles rurales, a-t-il des chances de perdurer, vu la disparition progressive de créolophones unilingues au sein des groupes de pairs ? En réalité, le danger d'extinction peut être considéré sinon comme éliminé, en tout cas, comme amoindri par le fait que le créole est pour ainsi dire « mis dans les tuyaux » en raison de l'impact de la médiatisation de la société. Le créole est de plus en plus entendu sur les nombreuses chaînes de radio et de télévision. On assiste là à un type de transmission non plus horizontale ou verticale, mais multicanale, opérant sur le mode diffus. Dans le même temps, le créole médiatique, fonctionnant en osmose avec le français, se francise de jour en jour. Du coup, le rapport psycholinguistique au créole tend à se modifier, dans le sens d'un affaiblissement. Ces considérations illustrent la notion de créolisation qualitative, le concept de créolisation quantitative concernant la diminution du nombre de locuteurs du créole, phénomène qui ne menace pas, loin s'en faut, les Antilles françaises.

### Conclusion

La créolisation (tout comme le mécanisme de la créolisation lui-même) est liée à l'urgence communicative. Affectant les

structures linguistiques, plus particulièrement lexicales, elle constitue une menace pour l'intégrité de ces créoles, même si toute langue est soumise à l'évolution. On peut donc se poser la question de savoir si des stratégies de communication différée, notamment dans le cadre de l'École, seraient en mesure de freiner cette décréolisation, voire de produire une relance du créole sur la base de la créativité lexicale, d'une part, et, d'autre part, sur la base de la "mutualisation des ressources" entre les différents créoles. Précisément, le CAPES de créole (créé en 2000 à l'instigation du GEREK-F), par son aspect transversal (concernant donc des créoles aussi différenciés que le sont ceux de Guadeloupe, Guyane, Martinique), grâce aux pratiques éventuelles de mutualisation issues de contacts de plus en plus importants entre les différents créoles de la zone, pourrait bien offrir un cadre idoine à l'émergence d'une langue commune à vocation littéraire (une koïné), dont le besoin ne pourra que se faire sentir, compte tenu des exigences d'expression émanant de tout contexte scolaire. Rêve n'est pas toujours synonyme d'utopie.

<sup>1</sup>. Par exemple, en guadeloupéen, nous avons : [ban mwen] ("donne-moi"), trait de nasalisation régressive, mais en martiniquais [ba mwen]), où la nasalisation n'est pas régressive. En martiniquais, nous avons : [fam-lan]) ("la femme"), trait de nasalisation progressive, mais en guadeloupéen [fanm-la], où la nasalisation n'est pas progressive.

## Pratiques et attitudes face aux créoles à base française en Guyane

Isabelle Léglise,  
CNRS-CELIA, Univ. de Tours

Les recensements français de la population se basant sur des déclarations de nationalité, et de lieu de naissance, et non sur des déclarations ethniques ou linguistiques comme c'est le cas d'autres pays, il est très difficile d'estimer la répartition linguistique de la population guyanaise, d'autant que cette dernière se caractérise, à la différence des autres DOM, par une grande diversité « ethnique ». Par ailleurs, le manque d'enquêtes de nature sociolinguistique en Guyane a longtemps rendu les estimations du nombre de locuteurs fort hasardeuses, tant pour les vernaculaires que pour les véhiculaires. Ce manque d'information est toutefois en train d'être comblé grâce à la réalisation de recherches dans différentes villes et d'une enquête sociolinguistique menée en différents points du territoire ces cinq dernières années<sup>1</sup>. La pratique des langues à l'école, au travail ou dans la famille, le rôle et la fonction des langues pour les locuteurs, tant aux niveaux macro-que microsociolinguistique, sont actuellement mieux connus même si la recherche nécessite quelques années encore pour mieux appréhender la réalité linguistique guyanaise, dans sa complexité et dans sa dynamique.

Sur la trentaine de langues qui sont en contact en Guyane, on peut estimer qu'une vingtaine sont parlées par des groupes de locuteurs représentant plus de 1 % de la population. Cinq créoles à base lexicale française en font partie : les créoles guyanais, haïtien, martiniquais, guadeloupéen et sainte-lucien.

Ainsi, par ordre croissant de locuteurs :

– Des vagues d'immigration,

liées en particulier à la recherche de l'or aux siècles derniers, ont amené le créole sainte-lucien en Guyane. Il est actuellement parlé par moins de 1 % de la population, essentiellement adulte. Les enfants en âge d'être scolarisés déclarent parfois comprendre, mais rarement parler cette langue, lui préférant le créole guyanais.

– Lors du dernier recensement (Insee, 1999), 5 % de la population vivant sur le territoire guyanais étaient nés dans les Antilles françaises. On sait que les créoles martiniquais et guadeloupéen sont parlés en Guyane, y compris par une partie de la communauté antillaise qui s'y est installée durablement. La question de la transmission familiale des variétés antillaises de créoles à base lexicale française, se pose. Et des enquêtes familiales seraient nécessaires pour connaître plus précisément les pratiques réelles. Lorsque les enfants nés en Guyane disent parler un créole, c'est généralement d'une variété de créole guyanais qu'il s'agit. Ils affirment toutefois ne parler que français dans le cadre familial.

– La population d'origine haïtienne représente, selon les sources, entre 10 et 20 % de la population guyanaise. Le créole haïtien est présent en Guyane depuis plus de 40 ans et demeure largement parlé dans la famille, au sein de la « communauté » et dans certains domaines professionnels tels que la maçonnerie. En revanche, cette langue pâtit des attitudes négatives souvent associées aux langues de l'immigration. Haïtien ! ou le jeu de mots haï-chien ! sont des insultes fréquentes dans les cours de récréation. De nombreux témoignages attestent d'une « guyanisation » des échanges en créole haïtien : en prenant les différences syntaxiques les plus saillantes (par

exemple les formes des pronoms de premières personnes mo et to) du créole guyanais et en les insérant dans les énoncés haïtiens. Les enfants scolarisés se déclarent tous trilingues : créole haïtien, créole guyanais et français. Là encore, des enquêtes plus précises seraient nécessaires.

– Résultant de la colonisation française en Guyane et de l'esclavage, le créole guyanais est la seule langue créole à base française, mentionnée dans le rapport Cerquiglini (1999), susceptible d'être considérée comme langue régionale de Guyane. On estime qu'elle est parlée comme « langue maternelle » par 25 à 30 % de la population, mais cette notion est problématique. Eu égard aux développements démographiques récents, au faible solde des naissances chez les individus nés en Guyane et aux nombreux apports liés à l'immigration, la communauté créole est, comparativement aux autres, en régression numérique (Mam 1996) depuis la départementalisation. Par ailleurs, une partie des observations antillaises sur la diglossie français-créole s'applique à la Guyane, notamment le peu de visibilité du créole – dans les médias, les administrations, etc. – et la pratique dominante du français, même dans le cadre familial (March 1996). Les enfants de parents créolophones déclarent généralement ne parler que le français à leurs parents, quelle que soit la langue dans laquelle leurs parents s'adressent à eux. Ils considèrent qu'ils ont acquis le créole, après le français, dans la rue ou dans la cour de récréation. Ils ne mentionnent que très peu de pratiques mixtes.

On sait que le créole guyanais a longtemps joué un rôle véhiculaire important dans les communications inter-ethniques. Il continue à jouer ce rôle, dans

certaines régions – en particulier à Cayenne et sur le littoral – mais d'autres langues assurent également cette fonction : le français sur une part de plus en plus importante du territoire en raison de la scolarisation, le portugais du Brésil le long du fleuve Oyapock, et des variétés de créoles à base lexicale anglaise (nengee ou Eastern Maroon Creoles et sranan tongo) dans l'Ouest et le long du fleuve Maroni (Léglise 2004).

Alors que certains évoquent les influences néfastes d'une langue sur l'autre (« créolismes » du côté du français, « décréolisation » de l'autre), on préfère parler ici, sur la base d'enregistrements dans différentes situations, de pratiques plurilingues présentant une palette importante de possibilités, allant de l'emprunt isolé au parler bilingue français-créole, en passant par les alternances codiques ou conversationnelles impliquant différentes langues. À la différence d'observations réalisées en Martinique et à la Réunion (Prudent, 1981), il ne semble pas qu'un interlecte, « le guyanais », soit actuellement présent en Guyane. À Cayenne, par exemple, lors d'interactions majoritairement en français, il est assez habituel de noter des passages nettement délimités au créole guyanais, avec des fonctions particulières (plaisanterie, commérage, engueulades, insultes...). Un cas différent est présenté par les échanges sur les chantiers du bâtiment, où l'on peut noter des « zones interlectales » entre français, créole guyanais et créole haïtien dues à l'intercompréhension relative entre les différents créoles à base française et entre ces créoles et le français (Léglise 2005).

<sup>1</sup>. La plupart de ces travaux ont été réalisés dans le cadre des programmes de recherche de l'UFR 8133 CELIA et ont été soutenus par la DGLFLF (cf. *Langues et Cités*, 3).

# Les créoles antillais en métropole

Christine Deprez,  
Univ. de Paris V

Compte rendu de l'article de Stéphanie Condon, 2005, « La transmission familiale du créole antillais dans le contexte métropolitain », in Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (dir.) *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, INED, collection les Cahiers de l'INED, n° 156, pp 547-561.

L'Enquête Histoire Familiale, liée au dernier recensement complet de la population en 1999, comportait une question sur la Transmission Familiale des Langues en France, sans distinction préalable entre langue régionale et langue d'immigration. Et de fait le créole antillais peut être considéré des deux façons. Si l'enquête accuse une régression sensible de la transmission pour l'ensemble des langues régionales en métropole, le créole antillais s'inscrit très largement dans cette tendance.

L'enquête a été effectuée auprès de 974 individus nés aux Antilles et résidant actuellement en métropole, le plus souvent en région parisienne. Cette population peut être caractérisée de manière très générale comme une population très active et assez jeune (moyenne d'âge 40 ans). Les femmes sont, pour la plupart, employées dans la fonction publique, et les hommes, ouvriers. Bon nombre d'entre eux sont venus en France avant l'âge de 18 ans.

**Les premiers résultats :**

83 % d'entre eux déclarent avoir reçu le créole de leurs parents. Parmi eux, 60,5 % le pratiquent actuellement et 53 % l'ont transmis à leurs enfants.

Le créole se transmet de façon générale conjointement avec le français et de façon plus occasionnelle qu'habituelle. Pour plus de la moitié des Antillais en métropole, la communication dans la famille se fait à la fois en créole et en français.

Dans le détail, les chiffres nous apportent d'autres indications intéressantes : De façon très remarquable, le taux de transmission reste assez stable et tend même à augmenter entre les personnes âgées de 60 ans et plus, et les générations suivantes ; ce qui reflète bien, selon l'auteur, une transformation du statut du créole allant dans le sens de sa revalorisation.

Si le taux de réception du créole pendant l'enfance est à peu près le même pour les hommes et pour les femmes (respectivement 81,6 % et 84,2 %), ce sont les femmes qui transmettent plus la langue aux enfants (58,6 % contre 45,2 % pour les hommes). Il est encore plus important pour les femmes qui élèvent seules leurs enfants (62,9 %).

L'analyse des résultats en fonction des catégories sociales et des niveaux de diplômes est difficile à rapporter brièvement, tant sont profonds les changements qui se sont réalisés aux Antilles et dans la migration au cours du xx<sup>e</sup> siècle, et contrastées les circonstances de vie de chacun. L'auteur note, cependant, le maintien de la pratique du créole entre collègues de travail dans certains établissements publics où les femmes sont nombreuses, et au contraire sa baisse chez les cadres et professions libérales

où les hommes sont beaucoup plus représentés.

La mixité du couple, là comme pour les autres langues, joue en défaveur de la transmission du créole. Notons encore que l'enquête, complétée par des entretiens, souligne le rôle symbolique et fonctionnel de la transmission et de l'usage du créole pour les familles joliment dites « transatlantiques ». Pour elles, le lien avec les Antilles se concrétisera par de fréquents voyages de vacances et se manifestera par un très fort projet (espoir ?) de retour au pays.

Comme on le voit, cet article pose clairement un certain nombre de questions très intéressantes pour la sociolinguistique. Je mentionnerai la question très classique du genre ou du rôle des femmes dans la transmission des langues aux enfants, et celle des parlars alternés en famille, auxquelles j'ajouterai pour ma part l'émergence de variantes différentes entre le créole des Antilles et le créole de France, liée à des enjeux socio-économiques et identitaires qui ne sont pas les mêmes des deux côtés de l'Atlantique.

## « La famille et les autres lieux de transmission / élaboration de pratiques, de normes et d’attitudes langagières à la Réunion »

Claudine Bavoux,  
Lambert Félix Prudent,  
Sylvie Wharton,  
LCF - UMR 8143 du CNRS  
Université de La Réunion

Que transmet-on aux enfants réunionnais en matière de langage, en dehors des moments scolaires d’apprentissage ? C’est la question qui a rassemblé l’équipe de linguistes et sociolinguistes du LCF-UMR 8143 du CNRS autour d’une recherche en réponse à l’appel à propositions de la DGLFLF sur le thème de la transmission des langues et des normes.

Les observations se sont déroulées selon deux volets distincts (dans des familles, mais aussi sur le terrain scolaire), et les analyses se sont notamment appuyées sur les travaux antérieurs menés dans notre laboratoire depuis de nombreuses années sur les phénomènes liés au contact des langues, travaux qui définissent le patrimoine linguistique d’un locuteur comme un ensemble indissociable d’habitus linguistiques, de normes et d’attitudes épilinguistiques.

Dans ce territoire ultra-marin caractérisé par la co-présence du créole réunionnais et du français, mais aussi par l’émergence de pratiques interlectales, l’INSEE a posé à deux reprises, en 1997 et en 2000, aux mères réunionnaises, la question de la transmission du créole de mères à enfants. En 97,84 % des femmes interrogées répondaient que leurs parents leur avaient transmis le créole ; en 2000, 69 % seulement des femmes interrogées déclaraient transmettre le créole à leurs enfants.

Des recherches universitaires ont permis de préciser le profil de ces mères en montrant qu’elles appartenaient aux classes moyennes, particulièrement mobiles dans le contexte de la post-départementalisation de l’île. Une majorité des femmes qui travaillent parlent encore créole avec leurs enfants, mais elles parlent déjà deux fois plus souvent le français que les femmes inactives. Autrement dit, si le créole est la langue de communication privilégiée dans 70 %

des familles réunionnaises, on peut considérer que dans 30 % d’entre elles, la langue familiale est le français ou le français + le créole. Cependant les mesures officielles prises depuis peu en faveur d’une meilleure reconnaissance de la langue créole (création d’un CAPES de créole, enseignement bilingue possible dans les écoles élémentaires s’il y a une demande des parents...), sont susceptibles, à terme, de modifier les représentations des familles et des jeunes et de modifier leurs comportements linguistiques.

Le premier volet de notre enquête (resp. C.Bavoux) s’intéresse aux phénomènes de choix de langue(s) à transmettre et de stratégies familiales de passage d’une langue à l’autre. Elle s’intéresse aussi à l’attitude des jeunes face à la politique linguistique de leur famille – attitude d’adhésion ou de rejet – et au profil qui découle de cette attitude. Les données recueillies par questionnaires et entretiens permettent de confronter discours épilinguistiques, comportement et pratiques linguistiques. Elles permettent de dégager des tendances, mais ces directions restent à vérifier sur des échantillons représentatifs et à croiser avec des variables pertinentes (sociologiques, niveau scolaire de l’enfant...)

Pour la majorité des parents comme des enfants, la pratique du créole à la maison ne constitue pas un handicap pour la scolarité. Mais les enfants se montrent encore plus confiants que leurs parents.

En revanche, la question du « mélange » reste en débat et les réponses semblent avoir peu évolué. Les représentations se sont moins assouplies sur cette question que sur celle du créole.

Enfin, parents comme enfants tolèrent difficilement l’utilisation d’un registre relâché du français, ce qui permet d’avancer l’hypothèse selon laquelle la norme transmise concernant le français est plutôt empreinte de purisme, en tout cas plus que celle concernant le créole. Finalement, la tendance qui se dégage, c’est que les représentations et les attitudes auraient apparemment plus évolué

sur la question du créole que sur celle du mélange, deux thèmes en débat dans la société réunionnaise. La tendance favorable à une reconnaissance du créole s’est accrue chez les jeunes, alors que la question de la reconnaissance du mélange reste ouverte. Par ses résultats, cette enquête justifie les investigations ultérieures auprès des jeunes : on a raison d’aller chercher des signes d’émergence d’une nouvelle norme chez les jeunes générations.

Le second volet de la recherche (co- resp. L. F. Prudent & S. Wharton) traite de la transmission linguistique en milieu scolaire, mais en dehors des séquences didactiques : comment parle-t-on aux élèves ? Que leur transmet-on, et comment ? Comment se règlent les échanges entre eux ?

Le système éducatif réunionnais relève de la politique éducative française, et à ce titre a pour mission d’assurer la maîtrise de la langue française. Pendant longtemps, pour les acteurs éducatifs, cet objectif semblait incompatible avec la pratique de la langue vernaculaire des enfants. Le créole était interdit à l’école. Aujourd’hui, la diglossie français/créole se détend, et les pratiques se diversifient au sein même des établissements. Depuis 2001, les créoles sont intégrés officiellement dans la liste des langues régionales bénéficiant de la loi Deixonne. Mais le créole est présent à tous les niveaux de la scolarité, dans les interactions entre pairs, et même entre enseignants/enseignés. C’est ce qu’avaient déjà montré les observations en lycées professionnels que nous avons effectuées lors du programme 2000 de la DGLFLF, qui ont attesté une forte présence du créole dans les pratiques langagières de jeunes, dans certains établissements. Nos dernières observations corroborent ce résultat : il y a chevauchement des normes « situationnelle » et « institutionnelle ». Le créole et/ou des formes interlectales apparaissent là où l’institution pense ne voir que du français scolaire, y compris chez certains enseignants eux-mêmes. Car c’est bien ainsi que fonctionne le « macrosystème » réunionnais.

Écrire le créole réunionnais, pour quoi faire ? Voilà la question préliminaire fondamentale, qui se pose avant d’essayer de savoir comment on doit l’écrire. Louis Héry, auteur de fables en créole inspirées de La Fontaine, donne, dès 1828 une réponse plus que recevable à cette question : la création littéraire. Cette même réponse est, depuis, reprise par un nombre croissant d’auteurs. À la littérature s’ajoutent les titres d’articles, les publicités sur les panneaux ou dans les journaux. Récemment, un fait nouveau est apparu : l’enseignement du créole au primaire et au secondaire. Aux raisons que nous avons déjà d’espérer l’unité graphique : le changement de représentation de notre langue créole, la plus

grande facilité de lecture et d’écriture (apprentissage d’une seule manière d’encoder et de décoder), s’ajoute donc une autre, et de poids : l’enseignement de notre langue et culture régionales. Or, jusqu’à nos jours, mis à part les exigences de certains éditeurs, le choix de l’écriture du créole réunionnais a dépendu du scripteur. Le petit message sur le bout de l’enveloppe usagée, le recueil de poèmes, les textes de ses propres chansons, la saynète, les souvenirs d’enfance, la pièce de théâtre sont écrits soit en *graphie comme-ça-vient* qui s’inspire largement du français, puisque tout le monde est passé par l’école française, soit en *phonético-phonologique* hyper rigoriste, soit en mélangeant un peu tout, soit enfin dans la *graphie*

# Écrire le créole réunionnais, les indispensables compromis

Axel Gauvin, écrivain

graphe est d’autant moins criminelle pour l’écriture de notre créole, qu’on s’inscrit, le faisant, dans une tradition presque trois fois centenaire. Chacun sait, cela dit, que l’orthographe du castillan, du breton, de l’allemand, etc. transcrivent de près les sons distinctifs de ces langues, et qu’une graphie transparente présente d’énormes avantages.

Certaines des propriétés que nous avons citées plus haut, sont contradictoires : la facilitation de la lecture se paye à l’écriture. Aller vers l’écriture la plus simple ? C’est l’erreur de base que nous avons commise : l’unique transcription des sons suffit pour écrire certaines langues, elle n’est pas complètement possible pour le créole réunionnais dans lequel un nombre important d’homophones existent. Cette solution conduit à un nombre aussi élevé de mots s’écrivant de la même manière et à de véritables difficultés de lecture. Et si l’on peut réduire

cette homographie grâce à un choix judicieux de variantes, il en reste malgré tout trop. Comment la diminuer encore, sinon par l’utilisation convenablement dosée de graphies historiques : la *Bible*, le livre sacré des chrétiens, ne peut s’écrire comme *bib*, l’araignée des maisons. Comment distinguer, de la façon la moins artificielle possible, la négation *non* du substantif *nom* sinon par leur origine française ? Comprendons-nous bien : le but n’est pas de se livrer à l’étymologie, mais de faire une graphie du créole réunionnais qui soit fonctionnelle. Un apport « historique » aurait aussi l’avantage de rendre l’écriture à base phonologique plus acceptable par les tenants de « l’étymologie ».

Dans notre réflexion sur l’écriture du créole réunionnais, il nous faudra tenir compte du contexte scolaire dont l’enseignement du français, et en français, fait partie. Dans ce cadre, pourquoi ne pas accepter du français ses solutions graphiques régulières ? Pourquoi jeter le

2001 qui tente un certain nombre d’ouvertures, et propose un certain nombre de tolérances. Laquelle, entre toutes, d’ailleurs, faut-il choisir ? L’une d’entre elles possède-t-elle toutes les qualités requises pour nous permettre une bonne écriture ?

Mais quelles sont les propriétés que devrait posséder le système graphique idéal ?

1. Être accepté par tous ;
2. respecter la langue, sa grammaire, ses sons distinctifs ;
3. respecter les mécanismes de lecture ;
4. être simple à l’écriture, facile à la lecture ;
5. Il serait aussi intéressant que ce système raconte l’histoire de la langue. Cette vision étymologisante de l’ortho-

# HAÏTI : UN PAYS, QUATRE LANGUES ?

Fritz Berg Jeannot,  
Spécialiste en Politiques linguistiques  
et éducatives,  
coordonnateur pédagogique au Collège  
Saint Martial, Haïti

Dans la région Caraïbes-Amériques, Haïti a hérité d'une situation sociolinguistique bien particulière, voire paradoxale : le seul État francophone et le plus vaste espace créolophone d'une région principalement anglophone et hispanophone. Pendant plus de 180 ans, ce pays a en effet vécu sous un régime linguistique dual marqué par le maintien du français comme langue de l'État et l'infériorisation du créole, langue parlée par toute la population haïtienne. De fait, le pays est divisé entre une minorité de bilingues franco-créolophones (soit 5 % à 10 %) et une majorité d'unilingues créolophones, l'officialisation juridique du français remontant à la *Constitution de 1918*.

La décennie 1980 marque un tournant dans l'évolution de cette situation sociolinguistique : l'introduction du créole à l'école (1979) ; la libération de la parole et du discours en créole à la chute de la dictature des Duvalier (1986) et la consécration juridique du créole par la *Constitution de 1987*. Désormais, sans être totalement affranchi des préjugés véhiculés à son encontre, le créole jouit d'une grande reconnaissance en gagnant des espaces où jadis il était banni : l'école, les lieux de cultes, les médias, en particulier la radiodiffusion, etc.

Dans le même temps, un phénomène majeur s'est développé, en particulier dans les villes. Chercheurs (Fattier 1987, 2002 ; Thélusma 2003) et écrivains (Castera 2001) le désignent respectivement par les notions de « décréolisation » ou « hybridation ». Observable au quotidien à l'écoute de la radio, en sui-

vant des conversations diverses entre locuteurs scolarisés, ce phénomène se traduit par des interférences du français dans le créole : prononciation, traduction maladroite, superposition d'éléments syntaxiques. On parle alors de « créole francisé ». Ce fait s'explique en grande partie par les survivances des préjugés cultivés depuis toujours à l'encontre du créole et la non-maîtrise du français par les utilisateurs.

Ce phénomène est souvent mis en évidence en raison de ses effets négatifs sur l'acquisition du français et sur la communication quotidienne en général. Lorsque se produisent ces interférences de façon systématique, il en résulte des difficultés de compréhension entre interlocuteurs créolophones ; le sens se perd. En contexte d'apprentissage, l'enseignant se voit alors obligé de permettre à l'apprenant de distinguer deux systèmes linguistiques coexistants et concurrents, le créole et le français. La tâche de l'enseignant peut s'avérer alors bien compliquée (Fattier, 1987).

Par ailleurs, du fait de la situation géographique d'Haïti (voisinage des États-Unis, d'îles anglophones et de pays latino-américains dont la République dominicaine, avec laquelle elle partage l'île) et de l'intensité de son émigration principalement en direction de ces deux pays voisins, deux autres langues côtoient les deux premièrement évoquées : l'anglais (Théodat 2004) et l'espagnol (Fattier 1987). En plus d'être les seules langues étrangères inscrites aux programmes scolaires du pays, ces deux langues, quoiqu'à des degrés divers, exercent de plus en plus de pressions sur l'univers linguistique haïtien.

L'anglais, véhiculaire internationale par excellence et langue du puissant voisin, attire désormais de nombreux jeunes issus en priorité des différentes couches sociales favorisées et s'impose au quotidien par la masse des produits, importés principalement des États-Unis. Cette langue s'incorpore au langage quotidien, fournissant ainsi au créole haïtien bon nombre de ses mots nouveaux ; elle tend à devenir à côté du français langue de promotion sociale. Cette ascension de l'anglais en Haïti est également due à l'impact de la forte diaspora haïtienne en Amérique du Nord.

L'espagnol, langue de plusieurs États de la région, dont la République dominicaine, se manifeste en Haïti de diverses façons. Non seulement il circule à la frontière haïtiano-dominicaine, à travers de multiples échanges frontaliers<sup>1</sup> ; mais en outre, il facilite d'autres échanges, y compris commerciaux, entre certains acteurs économiques d'Haïti et leurs homologues dominicains ou latino-américains (Panama et Porto Rico, par exemple). Le long de la frontière haïtiano-dominicaine, existent de nombreux Haïtiens bilingues créole-espagnol. À l'intérieur du pays, on peut en trouver également, pas forcément dans la même proportion. De plus, avec la récente attraction exercée par les universités dominicaines sur certains bacheliers haïtiens en quête de formations de qualité, l'espagnol est en fait appelé à devenir la langue seconde de nombreux jeunes Haïtiens, aux dépens du français. Seules les tensions permanentes entre Haïti et la République dominicaine peuvent, sinon freiner, du moins réduire ce mouvement.

Face à ces mutations de la société haïtienne en matière linguistique, il est bien nécessaire et urgent de revoir la politique scolaire des langues afin de permettre à Haïti de mieux vivre (avec) ses/ces quatre langues. En fait, il importe de protéger les droits linguistiques de la population haïtienne. Cette protection consiste à la fois en la révision et la généralisation du bilinguisme créole-français, défini dans les instructions officielles de l'école haïtienne : élargir la base sociale de la francophonie haïtienne, créer un environnement sociolinguistique susceptible de faire évoluer les mentalités à l'égard de ces deux langues séculaires du pays. Parallèlement, une politique plus ambitieuse et plus cohérente en faveur de l'anglais et de l'espagnol doit être pensée, adoptée et généralisée. Une coopération éducative avec les États locuteurs de ces deux langues s'avère donc indispensable. Néanmoins, toutes ces idées resteront bien vaines si les conditions sociopolitiques et socioéconomiques appropriées tardent trop à être réunies. Qu'il soit permis de rêver... !

**1.** Jacques Stephen Alexis et René Philoctète, deux écrivains haïtiens, en ont donné une image saisissante respectivement dans *Compère Général Soleil* (1955) et *Le peuple des terres mêlées* (1989).

# Créoles et français : coexistence pacifique ou pédagogie convergente ?

Robert Chaudenson,  
Université de Provence

Même si on ne le sait guère et si on le dit moins encore, les créoles français des DOM sont les langues régionales de France les plus importantes, tant par le nombre de locuteurs (près de deux millions en comptant les « Domiens » de métropole) que par leur usage (langues premières et/ou d'usage quotidien courant pour l'immense majorité des locuteurs). On a beaucoup parlé de la création du CAPES créole (en 2000), sans prendre garde à la singularité de ce singulier (« créole » et non « créoles »), alors qu'il s'agit, au moins pour les deux zones (Caraïbe et océan Indien), de langues différentes et que deux créolophones unilingues guadeloupéen et réunionnais ne se comprennent pas.

Le problème essentiel se situe, de toute façon, ailleurs et le CAPES n'y joue aucun rôle puisque ce concours de recrutement concerne l'enseignement secondaire (les collèges et les lycées), alors que, dans les systèmes éducatifs des DOM, tout se joue en amont, dès le primaire. En dépit des immenses efforts financiers accomplis depuis un demi-siècle dans ces départements en faveur de l'éducation, les résultats demeurent médiocres et les taux d'échec scolaire élevés. Le problème est d'une grande simplicité. Peut-on raisonnablement, dès le départ, scolariser en français des enfants qui ont un créole comme langue première et qui ne possèdent, en français, que des compétences limitées, souvent acquises à travers la télévision ? Le même problème se retrouve dans bien des États de la Francophonie du Sud qui ont le français comme langue officielle. Dans

quelques États africains, comme au Mali ou au Burkina-Faso, on a tenté de mettre en place des enseignements bilingues, en faisant appel, en début des scolarisations, aux langues africaines et en introduisant progressivement le français, selon des stratégies souvent qualifiées de « pédagogie convergente ». Il s'agit bien plutôt de pédagogie « parallèles », avec substitution progressive du français à l'autre langue, mais, depuis Euclide, on définit précisément deux droites parallèles par le fait qu'elles ne convergent jamais.

Inadapté aux contextes dans lesquels on cherche à le mettre en œuvre, le concept de pédagogie convergente pourrait, au contraire, se révéler particulièrement intéressant dans les contextes où sont en usage à la fois des langues créoles et les langues européennes dont sont issus ces créoles, les secondes étant utilisées comme médium éducatif. C'est le cas des DOM français (pour les créoles français et le français), mais aussi celui d'États comme la République du Cap-vert ou la Guinée Bissau (pour des créoles portugais et le portugais). La différence majeure entre les situations où l'on tente de mettre en œuvre une pédagogie convergente d'une langue africaine et du français (comme au Mali par exemple) et celles où l'on userait d'une pédagogie convergente des créoles français et du français apparaît aussitôt à travers la dénomination même de créoles « français ». Gardons l'exemple malien. Il n'y a entre le bambara, parlé par 80 % de la population, et le français aucun rapport génétique ou structurel. On ne peut donc guère élaborer pour ces langues une pédagogie convergente qu'on ne sait pas sur quoi fonder. En revanche, nul ne conteste que,

même si les créoles français ne sont aucunement des variétés de français et s'ils constituent des systèmes linguistiques tout à fait autonomes par rapport au français, l'essentiel des matériaux linguistiques qu'ils mettent en œuvre, aux plans phonétique, lexical et grammatical, proviennent du français.

On peut tirer de ce constat deux observations, l'une générale, l'autre particulière. La première, générale, est qu'il doit être plus facile d'enseigner le français à des enfants dont la langue première est un créole français qu'à des élèves qui parlent n'importe quelle autre langue, puisqu'une partie des matériaux linguistiques mis en œuvre dans le français leur sont déjà connus à travers leur propre langue, même si celles-ci sont différentes du français. Chacun sait que les Hollandais ou les Allemands, locuteurs de langues germaniques apparentées à l'anglais, apprennent plus facilement cette dernière langue que les Français ou les Italiens. La seconde remarque, particulière, est que la pédagogie à mettre en œuvre dans les DOM n'est sûrement pas celle qui consiste à enseigner directement en français comme à des enfants francophones natifs. On constate l'échec de cette démarche, au moins sur le plan statistique. En revanche, il est parfaitement possible d'élaborer une pédagogie, réellement convergente ici, qui prenne appui, en particulier, dans les premiers stades de l'apprentissage, sur les éléments COMMUNS au français et aux créoles et qui conduisent progressivement, en prenant en compte ces éléments communs, à introduire en les soulignant, les facteurs de différence. L'appropriation du français s'en trouverait facilitée, mais aussi la connaissance des créoles.

La circulaire Savary de 1982 sur les langues régionales rendait enfin possible, sans risque de sanctions disciplinaires, d'introduire le créole à l'école. C'est donc par effet de système plutôt que par décision législative circonstanciée que la régionalisation permettait de qualifier comme régionales les langues d'une région donnée. S'agissant singulièrement des créoles<sup>1</sup>, cette reconnaissance *de facto* a été renforcée par le rapport Cerquiglini: ces langues sont, français mis à part, celles qui, sur le territoire de la République, connaissent la plus grande vitalité eu égard au nombre de locuteurs, à la densité et la diversité des emplois. Une vitalité si grande qu'elle masque aux yeux du locuteur de base la francisation des ces différents créoles connue sous le nom de décréolisation.

La décréolisation – il est des créolistes qui s'acharnent encore à la trouver non problématique (quoi? Toute langue vivante n'est-elle pas appelée à se transformer?) – opère pourtant à sens unique dans le contexte diglossique franco-créole, puisqu'elle ne s'assortit pas d'une créolisation symétrique du français, qui soit capable de prétendre à un usage standard. On l'aura compris, le français créolisé des écrivains de la Créolité, est un pur artefact, l'amplification esthétique d'une pratique qui, dans le parler ordinaire, n'a aucune légitimité, voire est stigmatisée.

Les créoles sont étroitement apparentés avec le français, détenteur du monopole scolaire et vecteur incontestable et de la transmission des savoirs et de la promotion sociale. Quelle est donc la pertinence d'un CAPES de créole, dans des sociétés où, avec le progrès de l'éducation de masse, l'offre de français est rendue disponible à un âge de plus en plus précoce, au point que c'est cette langue et non plus le créole qui, à échéance plus ou moins brève, sera la langue maternelle des Antillais, Guyanais et Réunionnais? Le CAPES de créole est-il un luxe de pays riche (à noter qu'à ce jour aucun des pays créolophones indépendants<sup>2</sup> n'a pour priorité la création d'un dispositif équivalent)? Une concession imputable à l'émergence du politiquement correct? Ou encore une nécessité historique? Ou encore une nécessité historique?

La réponse la plus adéquate à ce tout ce questionnement est la suivante: le CAPES de créole, mis en place en 2002, est un acte objectif de **réparation**,

même si sa création n'a pas été présentée comme telle. Encore qu'il s'agisse là d'une avancée qui, en aucune façon, n'eût pu voir le jour sans l'action militante, lucide et de longue haleine des chercheurs créolistes de l'université des Antilles et de Guyane, regroupés au sein du GEREC-F. C'est dire, d'entrée de jeu, la charge polémique qui a entouré cette opération, les uns la proposant avec détermination, les autres la récusant ou la dénigrant.

Réparation parce que les langues créoles, parties prenantes, sur un mode minoré, d'une histoire tragique faite de déni d'humanité, constituent de véritables « archives symboliques ». Réparation parce que, conservatoires et non pas conserveries passivistes, elles participent au remembrement d'une mémoire. Réparation enfin, parce que l'occasion est donnée aux générations successives de faire de l'école le lieu d'excellence d'activités linguistiques et culturelles inédites. D'où la conception du CAPES qui a prévalu au GEREC-F et qui a été entérinée par les arrêtés ministériels. Le CAPES de créole se définit, en effet, selon trois principes:

a) autonome: il n'est pas une annexe du CAPES des lettres modernes;  
b) bivalent (créole plus une autre matière): il assure une ouverture disciplinaire, épistémologiquement féconde;  
c) transversal (il concerne les quatre créoles des D.O.M.): il garantit, en dépit de réelles différences dialectales et de la dispersion géographique, une véritable cohérence socio-historique.

Ce qu'on peut souhaiter de mieux à ce CAPES, c'est que son jury, au travers de ses choix pédagogiques, prenne d'avantage la mesure des principes fondateurs. Pour ce faire il serait souhaitable de lui insuffler un sang neuf; notamment en y intégrant des enseignants relevant de la 73<sup>e</sup> section du CNU<sup>3</sup>: *Cultures et langues régionales*. Qui, en effet, pourrait imaginer un CAPES de russe ou de chinois sans aucun membre (universitaire ou non) relevant de la spécialité en question?

1. Parlés, avec des variantes dialectales plus ou moins affirmées, dans les départements d'outre-mer de la Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion et leurs prolongements hexagonaux générés par les migrations.
2. Sainte-Lucie et la Dominique pour la Caraïbe, et Maurice et les Seychelles pour l'océan Indien, malgré l'effort très important consenti par le gouvernement seychellois pour l'enseignement du créole dans le primaire.
3. Conseil national des universités.

## Références bibliographiques:

Arends J., Muysken P. & Smith N. éds (1995), *Pidgins and Creoles: An Introduction*. Amsterdam: John Benjamins.

Bernabé Jean (1982): *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, vol. 1, France, Paris, L'Harmattan, 1559 p.

Bernabé Jean et Prudent Lambert-Félix (1981): « La langue créole: contribution à la sociogénèse des langues antillaises », *L'Historial Antillais*, tome 1, Guadeloupe et Martinique, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Dajani Éditions, pp. 319-346

Bickerton Derek (1981): *Roots of Language*, Karoma Publishers: Ann Arbor.

Bonniol Jean-Luc, Suvelor Roland, et Adelaïde-Merlande Jacques (éds), 1981. - *L'Historial Antillais*, 6 tomes, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Dajani, 590 + 550 + 569 + 569 + 557+ 553 p.

Castera Georges (2001) « De la difficulté d'écrire en créole », *Notre Librairie*, n° 143.

Chaudenson Robert (2002): « Une théorie de la créolisation: le cas des créoles français », in *Études Créoles*, Vol. XXV, n° 1-2002, 25-44 et Mufvène Salikoko (2002): « Développement des créoles et évolution des langues », *ibid.*, 45-70.

Chaudenson Robert (1979): *Les créoles français*, France, Paris, Nathan, « Langues en question », 172 p.

Condon Stéphanie (2005) « La transmission familiale du créole antillais dans le contexte métropolitain », in C. Lefèvre et A. Filhon (dir.) *Histoires de familles, histoires familiales: les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, INED, collection les Cahiers de l'INED, n° 156, pp. 547-561.

Confiant Raphaël (1998): *Dictionnaire des titims et sirandanes*, Ibis-Rouge, 329 p.

Damoiseau Robert (1984): *Éléments de grammaire du créole martiniquais*, Martinique, Fort-de-France, Hatier Antilles, 127 p.

Fattier Dominique (1987) « Portraits de bilingues francophones haïtiens », *Conjonction*, n° 176.

Fattier Dominique (2002) « La créolisation du français en Haïti: partir du produit pour penser le processus », *Études Créoles*, Vol. XXV, n° 1, Aix-en-Provence.

Ferguson Charles A (1959): « Diglossia », *Word*, vol. 15, 325-340

Germain Robert (1976) *Grammaire créole*, France, Villejuif, Éd. du Levain, 314 p.

Glissant Édouard (1981) *Le discours antillais*, France, Paris, Éditions du Seuil, 503 p. glossaire: 6 p.

Goodman Morris Franklin(1964): *A Comparative Study of Creole French Dialects*, Pays-Bas, Grande-Bretagne, France, The Hague, Londres Paris, Mouton and Co, Janua Linguarum, Series 187 Practica IV, 143 p.

Hancock Ian F. (1981). *Répertoire des langues pidgins et créoles*. J. Perrot (éd.) « Les langues dans le monde ancien et moderne. Afrique subsaharienne, pidgins et créoles », 631-647. Paris: Éditions du CNRS.

Hazaël-Massieux Marie-Christine (1999): *Les créoles: l'indispensable survie*, Éditions entente: Paris.

Holm John 1989. *Pidgin and Creole Languages*, vol. II., Cambridge University Press.

Kriegel Sibylle (2003), éd.: *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française*. CNRS Éditions: Paris.

Lefebvre Claire (1998): *Creole genesis and the acquisition of grammar. The case of Haitian Creole*, Cambridge University Press: Cambridge.

*Les créoles: La linguistique*, vol. 41, 2005-1, 150 p.

Léglise Isabelle (2004) « Langues frontalières et langues d'immigration en Guyane Française » *Glottopol 4*: 108-124.

Léglise I. (2005) « Contacts de créoles à Mana (Guyane Française): répertoires, pratiques, attitudes et gestion du plurilinguisme » *Études Créoles* 27, 2.

Mam Lam Fouck S. (1997) « *Les créoles. Une communauté en voie de marginalisation dans la société guyanaise ?* », Pagara, 147-160.

March C. (1996) *Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité: un point de vue sociolinguistique*, L'Harmattan

Mcworther John (1998): « Identifying the Creole Prototype: vindicating a typological class », in *Language* 74 (1998), 788-818.

Prudent Lambert Félix (1981) « Diglossie et interlecte », *Langages n° 61*, Larousse, 13-38. Ledegen G., 2003, « Regards sur l'évolution des échanges codiques à la Réunion :

l'avènement de l'interlecte? », in Ledegen (eds) *Anciens et nouveaux plurilinguismes, Actes de la 6<sup>e</sup> table ronde du Moufia*, 175-186.

Thelusma Fortenel (2003) « Créole et identité culturelle: cas du discours en créole dans les médias », in <http://www.univ-ag.fr/gerec-f/arec-f/fthelusma/>, 2003, 5 p.

Theodat Jean-Marie (2004) « Haïti, le français en héritage », *Hermès*, n° 40, Éd. CNRS, 2004.

## Parutions:

Histoire de familles, histoires familiales: les résultats de l'enquête famille de 1999, sous la direction de Cécile LEFEVRE et François HERAN (Coll. les Cahiers de l'INED), Huitième partie: « La transmission familiale des langues » pp. 505 à 569.

Cette partie contient les articles suivants: « La dynamique des langues en France au xx<sup>e</sup> siècle » (F. Héran, A. Filhon, Ch. Deprez), « Langues régionales, langues étrangères: de l'héritage à la pratique » (F. Clanché), D'une langue régionale à l'autre (synthèse par A. Filhon sur l'alsacien, le breton, le basque et l'occitan en région Aquitaine), « Des pratiques linguistiques en pleine évolution: le cas de l'arabe et du berbère en France » (A. Filhon), « La transmission familiale du créole dans le contexte métropolitain » (S. Condon), « La transmission et la pratique des langues étrangères en Ile-de-France (C. Burricand et A. Filhon)

Phonologie et morphologie du parler occitan de Graulhet (Tarn): Structure, contenu et rôle de la syllabe. Hervé LIEUTARD, CEO-Université de Montpellier III, 2004.

Cet ouvrage, qui met à profit les avancées théoriques les plus actuelles en phonologie, est l'édition d'une thèse de linguistique soutenue à l'Université de Montpellier III en décembre 2000. L'approche syllabique choisie permet non seulement l'étude d'un parler particulier, mais aussi une approche comparatiste des divers dialectes de l'occitan, articulants ainsi le particulier et le général, le dialecte et la langue. Car la syllabe, en tant qu'unité de structuration de la chaîne sonore du langage rend non seulement compte de l'organisation du matériau phonologique, mais permet aussi de décrire de multiples spécificités dialectales qui ne sont en fait que le résultat de l'enchaînement des syllabes (assimilations, effacements, gémination...)

La linguistique, Revue de la Société Internationale de linguistique fonctionnelle, vol. 41, 2005-1: Les créoles

Ce numéro thématique de la revue La

linguistique, contient les articles suivants: « Avant-Propos: Au sujet de la définition des langues créoles » et « Théories et genèse ou histoire des créoles: l'exemple du développement des créoles de la Caraïbe » (MC Hazaël-Massieux), « Remarques sur l'interrogation en créole haïtien » (D. Fattier), « La préposition for di du papamieto et le verbe fò des créoles du golfe de Guinée » (Ph. Maurer), « Quelques évolutions syntaxiques en créole seychellois » (S. Kriegel), « Vers un dictionnaire scolaire bilingue pour le créole haïtien » (A. Valdman), Pour une approche syntaxique complexe: l'exemple d'objets dits « simples » (I. Pierozak), « Une influence probale du créole louisianais sur le français cadien » (L.V. Baronian).

## Colloque international des études créoles. Praia (Cap-Vert),

31 octobre-7 novembre 2005

Le Comité international des études créoles a tenu, au Cap-Vert, du 31 octobre au 7 novembre 2005, son Onzième colloque international. Le CIEC est un comité scientifique qui réunit vingt chercheurs de huit États du monde et se renouvelle, par élection, tous les trois ans. Créé en 1976, il publie, depuis 1978, à raison de deux numéros par an, la revue *Études créoles*.

Le thème central du colloque **Les créoles face aux défis de l'éducation pour tous et de la mondialisation** a été abordé dans une perspective largement interdisciplinaire (anthropologie, littérature, sciences de l'éducation, sciences du langage) par une centaine de chercheurs venus de trente et un pays du monde. Les communications ont concerné pour la plupart les créoles français et portugais, mais également d'autres langues comme le pidgin anglais du Cameroun ou le papiamentu (créole ibérique d'Aruba, Bonaire et Curaçao) avec, pour la première fois, des chercheurs venus d'Aruba et de Porto-Rico.

Ce colloque a été aussi, selon le principe habituel de ces réunions, l'occasion de manifestations hors colloque. L'idée que le CIEC a toujours mise en œuvre est de tenir ces réunions dans des zones créolophones pour les ouvrir en direction des populations concernées par des tables-rondes publiques ou des expositions. Ce colloque s'est tenu en français, mais les tables-rondes extérieures ont eu lieu en portugais ou en créole cap-verdien (ces deux langues étant celles de la population locale), ce qui n'a pas posé de problème, car les chercheurs non cap-verdiens présents, tout en étant également francophones (même s'ils sont, par exemple, allemands ou américains ce qui est le cas de plusieurs d'entre eux), sont également lusophones et créolophones. On a illustré par là le partenariat des langues, cher à la Francophonie, mais qui n'est pas toujours facile à mettre en œuvre. Par ailleurs, a été organisée une exposition de livres publiés dans les divers créoles.

Ce colloque a bénéficié du soutien de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, de l'Agence universitaire de la Francophonie (le Cap-Vert est en train de se doter d'une université) et de la délégation générale à la langue française et aux langues de France. **RC**

### À retourner à

l'Observatoire des pratiques  
linguistiques  
Délégation générale à la langue  
française et aux langues de France  
Ministère de la culture  
et de la communication  
6, rue des Pyramides  
75001 Paris  
ou par courriel :  
olivier.baude@culture.gouv.fr

Si vous désirez recevoir **Langues et cité**,  
le bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques,  
merci de bien vouloir nous adresser les informations suivantes sur papier libre

Nom ou raison sociale : .....

Activité : .....

Adresse postale : .....

Adresse électronique : .....

Date : .....

Ce bulletin applique  
les rectifications  
de l'orthographe, proposées  
par le Conseil supérieur  
de la langue française (1990),  
et approuvées par l'Académie  
française et les instances  
francophones  
compétentes.

### Langues et cité

**Directeur de publication :** Xavier North  
**Président du comité scientifique  
de l'observatoire :** Pierre Encrevé  
**Rédacteur en chef :** Jean Sibille  
**Secrétaire de rédaction :** Jean Sibille  
**Coordination :** Dominique Bard-Cavelier  
**Composition :** Éva Stella-Moragues  
**Conception graphique :** Doc. Levin /  
Juliette Poirot

**Délégation générale à la langue française  
et aux langues de France**  
**Observatoire des pratiques linguistiques**  
Ministère de la culture et de la communication  
6, rue des Pyramides,  
75001 Paris  
téléphone : 01 40 15 36 91  
télécopie : 01 40 15 36 76  
courriel : jean.sibille@culture.gouv.fr  
www.dgff.culture.gouv.fr  
ISSN : 1772-757X